



SUSPENSIONS DES DROITS RSA INJUSTIFIES

Par **Gwennaël**, le **06/10/2019 à 10:55**

Bonjour! Je m'appelle Gwennaël, je suis bénéficiaire du rsa depuis 2018, en formation pour un autre travail.

Ma conjointe, qui est elle aussi bénéficiaire du RSA vient de me rejoindre dans mon logement depuis le 12 aout 2019.

Nous touchions tous deux le RSA, et moi les APL.

Nous avons fait une simulation, et nous devons toucher aux alentours de 700 euros à deux et conserver mes APL. Mon loyer étant de 400 euros.

Ma copine a donc quitté son logement pour venir s'installer chez moi, nous aimons rester dans la légalité, et avons donc décidé de se déclarer en couple immédiatement auprès des services de la CAF des hauts de seine (92).

Ma copine habitait auparavant Argenteuil et dépendait de l'organisme de la caf du 95. Depuis que nous avons fait le changement de situation, ils ont conservé les versements du rsa de ma copine à hauteur de 550 euros environ. Moi, ils ont tout simplement arrêté de verser le RSA depuis AOUT.

- septembre = zero euro sur mon compte, 550 sur le compte de ma copine, APL versés à mon nom, c'était un mois difficile mais on a survécu malgré quelques agios.

-octobre = toujours zero euro sur mon compte + suspension des APL, 550 euros versés sur le compte de ma copine. Le site de la caf m'indique qu'ils me doivent 1040 euros mais que l'état est toujours "suspendu".

Je me retrouve début de mois: Agios 40 euros, compte bancaire a -68, macif se plaignent de ne pas être payés, free se plaignent de ne pas être payés, je vois le prochain virement de

mon logement de 400 euros. En bref, ce mois-ci, tout le RSA de ma copine va passer dans les factures en retard agios et loyer, et nous n'aurons pas 1 euro pour manger..

Leur unique réponse depuis le mois de septembre: La caf du 92 me répondent: On attend le certificat de la caf du 95.

La caf du 95: notre chien a mangé internet et on est en retard on arrive pas a envoyer des mails les pigeons voyageurs sont morts et les coursiers a chevaux aussi..

Je me retrouve au risque de devoir perdre mon logement, de me retrouver avec des dettes huissiers à dos de plusieurs organismes, tout cela sachant que ma copine est reconnue handicapée de 50 a 78% par la MDPH. Personnellement j'ai envie de mourrir, elle aussi, et je crois qu'on va s'entretuer ou se suicider avant de pouvoir s'en sortir..

Ma question: ont il vraiment le droit de suspendre les apl et mes prestations sous pretexte d'attendre un certificat débile, ne peuvent ils pas me laisser mes droits et nous demander un trop perçu plus tard, ont ils le droit de nous fouttre a la rue sous pretext qu'on veut rester dans la loi..

Je suis désespéré et je ne sais que faire, ma copine est incapable de faire des démarches, elle n'ose pas sortir de chez elle, j'ai bien vu ce lien <https://www.legavox.fr/blog/association-aadac/procedures-urgences-pour-retablir-droits-24028.htm>

qui proposerait de rétablir les droits en urgence, mais je ne sais pas où dois je adresser mon courrier. Et pour les préjudices moraux, la mise en danger d'autrui, des organismes qui se retournent contre moi, je me sens en droit d'exiger de leur part plusieurs milliers d'euros et des excuses à genoux...

S'il vous plait.. Avant que je dorme dans la rue avec ma compagne et notre chat tout mignon.. aidez moi :(J'ai toujours travaillé avant ces histoires et je trouve la décision de me couper l'herbe sous le pied vraiment très injuste.. Je n'ai pas mérité ça...

Chaque conseillé que j'appelle me fait clairement comprendre que je les dérange.. Ils sont incompetants au possible..